

## Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue d'obtenir le renouvellement de son accord de concession de gaz naturel avec la ville de Brampton

**Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) une ordonnance approuvant le renouvellement d'un accord de concession de gaz naturel avec la ville de Brampton.** Cela permettrait à Enbridge Gas de conserver son droit de construire, d'exploiter et d'agrandir le réseau de distribution de gaz naturel, ainsi que de distribuer, stocker et transporter du gaz naturel dans la ville de Brampton et à travers celle-ci pendant les 20 prochaines années.

### À SAVOIR

#### LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. La Commission prévoit de traiter cette demande par voie d'audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous interrogerons le requérant sur sa demande. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après avoir examiné tous les éléments de preuve, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

#### DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus. Visitez le site [www.oeb.ca/fr/participez](http://www.oeb.ca/fr/participez) et utilisez le numéro de dossier **EB-2026-0087** pour :

- examiner la demande;
- présenter une demande pour devenir un intervenant;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.

#### DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **19 mars 2026** pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

#### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous présentez une demande pour devenir intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

### EN SAVOIR PLUS

#### Commission de l'énergie de l'Ontario

☎ /ATS : 1 877 632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 [oeb.ca/fr/demandes/demandes-en-cours](http://oeb.ca/fr/demandes/demandes-en-cours)

#### Enbridge Gas Inc.

☎ 1 877 362-7434

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 18 h

🌐 [enbridgegas.com](http://enbridgegas.com)

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 9 de la **Loi sur les concessions municipales**, L.R.O. 1990, chap. M.55.

This document is also available in English.

